

TARIFS SUP'ARCADES 2024-2025

➤ Droits d'inscription/réinscription :

Non remboursables sauf en cas d'évènement indépendant de la volonté des parents tels que :

- Mutation, incapacité, décès, perte d'emploi avant inscription définitive
- Refus d'inscription/réinscription à l'initiative du Groupe Arcades

SCOLARITE

MONTANT DES FRAIS	
Contribution des familles annuelle BTS et FCIL	840.00 €
Contribution des familles classe préparatoire à l'enseignement supérieur	840.00 €
Cotisation Enseignement Catholique (BTS et FCIL uniquement)	58,30 €
Droits d'inscription (nouveaux élèves) (règlement à joindre au dossier)	190.00 €
Droits de réinscription	141.00 €

L'assurance individuelle accidents de votre enfant est incluse dans la contribution des familles.
Abattement de 5% sur **la contribution des familles** si 2 enfants inscrits dans le GROUPE ARCADES,
et 7,5% si 3 enfants inscrits ou plus.

En cas de départ en cours d'année, tout trimestre commencé est dû.

RESTAURATION

Inscription : avance repas (règlement à joindre au dossier)	81.00 €
Repas avec jours fixes	7.15 €
Repas avec réservation 48h à l'avance	7.70 €
Repas sans réservation	8.19 €

APEL (Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre)

Votre contribution permet à l'APEL de soutenir des projets et activités de l'établissement. Si vous souhaitez y adhérer, son montant de 25 € sera inclus dans la facture annuelle.